

<http://pierrealainmillet.fr/cyclo-logistique-l-ecologie-antisociale-est-une-impasse>



cyclo-logistique : l'écologie antisociale est une impasseâ€!

- Rencontres -



Date de mise en ligne : vendredi 12 janvier 2024

Copyright © Blog Vénissian de Pierre-Alain Millet - Tous droits réservés

La conférence de presse du syndicat CGT des livreurs en vélo ce jeudi 11 janvier tenue à Vénissieux devant le local de la société URB-IT en liquidation a été claire. Une société d'Europe du nord qui se présente comme acteur de la transition écologique est venue tenter de prendre une part de marché en France, pour finalement abandonner, se mettre en liquidation avec 7 emplois mis en cause à Lyon et sans doute 80 à Paris. Le tribunal décidera le 16 janvier de liquider ou peut-être d'ouvrir une possibilité de reprise. La promesse était belle « *Nous sommes une plateforme logistique durable en croissance rapide avec de grandes ambitions pour créer un impact positif sur la société et l'environnement* ». Les réseaux sociaux en disaient beaucoup de bien « *Un métier avantageux. Il s'agit d'un job étudiant qui recueille des avantages car c'est très flexible, on travaille quand on peut, quand notre emploi du temps* », et alors même que la société mère en Suède était déjà en difficulté, on pouvait lire « *Urb-it qui livre des marchandises à vélo cargo, connaît une forte croissance en France. L'entreprise est présente à Paris, Bordeaux, Lyon et Strasbourg et vise d'autres métropoles d'ici fin 2023.* »

Patatras, la société suédoise est liquidée, et la société française en liquidation. Et comme pour toute restructuration d'entreprise, les salariés n'ont aucune connaissance de la situation économique réelle, même s'ils se doutaient que ça allait mal, puisque la société à Lyon n'avait plus de contrat client depuis plusieurs mois.

Le capitalisme est toujours le même, et quand il fait croire qu'il va organiser la « transition écologique », il ne décide qu'en fonction du profit. Cela ne fait que confirmer la pertinence des propositions des communistes pour le climat en général, et les mobilités en particulier. Je serai attentif aux actions métropolitaines sur la logistique urbaine, la prise en compte des conditions sociales et notamment des contrats de travail, et les moyens de contrôle public de nombreux acteurs privés, investisseurs en « hôtel de logistique urbaine », en cyclo-logistique.

Je remercie la vice-présidente à l'économie de la métropole, Emeline Baume, qui s'est mobilisée en contact avec le responsable syndical. J'ai été impressionné par l'expérience et la détermination de ce jeune livreur qui a déjà une analyse économique et sociale de militant expérimenté !

Il m'avait contacté pour vérifier si son entreprise avait bénéficié d'une aide métropolitaine. Après contact avec les vice-présidents déplacements et voirie, j'ai pu vérifier que le soutien de la métropole à la cyclo-logistique avec le programme « Colis'Activ » ne concernait que la logistique inter-entreprise, pas la livraison aux particuliers et que la société Urb-IT n'était pas dans les bénéficiaires.

Cela dit, la métropole avait bien délibéré d'une subvention de 425K€ pour une action « Colis'Activ » en juin 2022, mais par l'intermédiaire d'une filiale de la FUB, la fédération des usagers de la bicyclette, filiale qui verse les subventions aux opérateurs. Ce montage ne permet pas une grande transparence, or, le cas URB-IT montre qu'il peut y avoir des effets d'aubaine pour des acteurs privés. C'est un marché avec de gros enjeux, notamment liés à la distribution avec des plateformes de grands groupes. La presse évoquait fin 2023 [un millions de colis livrés](#) en centre Presqu'île avec ce programme ColisActiv. Or, le marché « grand public » est bien connu avec les Uber et autre Deliveroo pour reposer sur des autoentrepreneurs écrasés par des conditions de travail indignes.

Il y a un an, la fédération CGT des transports évoquait plusieurs situations similaires, GoPuff, Swoopin, Just-Eat des noms très à l'image de ce monde faussement moderne qui utilise l'écologie comme argument marketing mais

qui sont à l'image de ce capitalisme des plateformes, une véritable régression sociale.

Bref, cette conférence de presse confirme une certitude, il ne peut y avoir de transition écologique anti-sociale

FNST-CGT COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Dans les dernières semaines, plusieurs entreprises de livraison ont pris la décision de fermer les portes, et ce, au détriment de centaines de travailleurs dont les licenciements sont intervenus dans le plus grand des silences.

D'un côté, la société américaine GoPuff, concurrente ultra-minoritaire de Getir, Gorillas et Flink dans le secteur du quick-commerce. Implantée en France depuis plus d'un an, GoPuff a toujours recouru à un intérim massif pour tous ses livreurs et préparateurs de commande en France ; seuls les cadres étant embauchés directement par la filiale française. Et pour cause ! La direction a décidé de mettre en œuvre un plan de licenciements, en ce début 2023. Ainsi, les livreurs, préparateurs et leurs managers ne bénéficieront d'aucun des droits normalement garantis par une procédure de ce type, et ce, plus de 8 mois après la liquidation d'un autre concurrent : Zapp.

Il y a quelques semaines, c'est la société SWOOPIN qui a été placée en liquidation judiciaire ; société dont le modèle économique reposait sur la seule embauche des cadres dirigeants. SWOOPIN opérait sur différentes villes où étaient livrées des marchandises, dont des vêtements, en triporteurs. Les managers des différentes villes étaient des étudiants en stage, sans contrat de travail, tandis que les livreurs opéraient pour un système de sous-traitance en cascade. SWOOPIN enjoignait, en effet, à créer des entreprises de petites tailles embauchant chacune une poignée de livreurs.

Utilisant l'aspect « vert » de ces livraisons, SWOOPIN a grossi rapidement, bénéficiant de la possibilité d'utiliser des parkings publics pour décharger ses marchandises dans un certain nombre de métropoles. En novembre, l'entreprise est rentrée en liquidation judiciaire. Là encore, les travailleurs ne bénéficieront d'aucun des droits dont ils auraient bénéficié si l'entreprise n'avait pas eu recours à un système de sous-traitance en cascade.

Et enfin, Just-Eat, bien sûr, dont l'inspection du travail a validé la procédure de licenciements économiques dans 26 villes en France. Le remplacement des livreurs salariés par des auto-entrepreneurs travaillant pour Stuart ne saurait tarder, alors même que le jugement du tribunal correctionnel de Paris pour travail dissimulé devrait tomber le 12 janvier prochain.

Dans la livraison, l'emploi devient une problématique centrale alors que les capitalistes usent et abusent de la sous-traitance et de statuts divers et variés pour contourner le code du travail. Le plan de licenciements en cours à Just-Eat ainsi que le rachat de Gorillas par Getir doivent nous interroger, afin que l'emploi ne soit pas perpétuellement dégradé au seul bénéfice des employeurs, profitant ainsi de la mise en concurrence des travailleurs.

Montreuil, le 4 janvier 2023